



Divorce - mariage contracté à l'étranger

Par **Alep**, le **24/05/2011** à **23:26**

Bonjour,
Je souhaite divorcer de mon mari et je souhaitais savoir si cela était possible au regard des éléments que je vais vous donner et dans ce cas quelle est la démarche à suivre et combien de temps cela prend-il?
Nous nous sommes mariés au Pérou il y a un an, lui est péruvien et vit au Pérou, je suis française et suis rentrée en France. Au Pérou, nous n'avons pas pu divorcer avant mon départ car il faut être marié depuis au moins deux ans pour pouvoir divorcer. Nous sommes mariés sous la communauté de biens mais n'avons pas de biens et divorçons d'un commun accord. Il n'y a pas encore d'enfants mais je suis actuellement enceinte de mon mari.
Je vous remercie pour les informations.

Par **newman**, le **25/05/2011** à **13:59**

bonjour , est ce qu evotre mariage est transcrit en droit français à nantes , svp ?

Par **Alep**, le **25/05/2011** à **14:41**

Bonjour,
Oui, mon mariage a été transcrit.
Merci

Par **newman**, le **25/05/2011** à **16:15**

je pense qu'il faut attendre 2 ans vous concernant , retourner au pérou pour divorcer et faire

faire une procédure d'exequatur pour rendre le divorce péruvien valide en franceça me semble logique !rnrnPeut c'est pas comme cela que vous l'entendez.rnrnle dernier domicile conjugal se situe bien au Perou?

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 16:21**

Un Français peut toujours demander à divorcer en France, surtout si l'autre est d'accord

Par **newman**, le **25/05/2011 à 16:37**

dans ce cas là , il faut que le mari péruvien vienne en france , obtienne un visa pour conjoint de français, et qu'ils choisissent un avocat commun...pour diminuer les couts du divorce . Il faut voir si le mari péruvien accepte de venir en FRANCE et si reste d'accord pour le divorce amiable jusqu'au passage devant le juge .

Par **Alep**, le **31/05/2011 à 16:59**

Merci beaucoup pour toutes vos réponses !!!

Par **mimi493**, le **31/05/2011 à 17:37**

Faudrait voir avec l'avocat, je pense qu'on peut éviter sa présence, s'il fait le nécessaire (déclaration devant notaire par exemple)